

CITOYENNETE

CONTEXTE:

Le sport a été défini comme un des outils majeurs d'intégration, d'éducation, de mixité, et également comme porteur des valeurs de citoyenneté. En renforçant l'accès à la pratique sportive des jeunes qui en sont le plus éloignés, et en leur permettant une pratique éducative, régulière et encadrée au sein des clubs sportifs, le plan national « Citoyens du sport » favorise l'éducation des plus jeunes et contribue à la mixité sociale.

Dans le cadre du CNDS, les actions émargeant aux priorités suivantes pourront être soutenues:

1. Le dispositif « j'apprends à nager »

La fiche descriptive du dispositif et de ses modalités d'accès est disponible dans le chapitre « *RESSOURCES* ». L'accessibilité de ce dispositif est à prioriser pour les enfants résidents en QPV et en ZRR; de même, les enfants en situation de handicap devront faire l'objet d'une attention particulière.

Dans le cadre de la mise en place d'actions, un seuil maximal de subventionnement par stage sera fixé sur la base suivante :

- Organisation du stage : 600€

- Contribution aux frais de déplacement : 200€ (si justifiés)

- Contribution à l'achat de matériel : 200€ (si justifiés)

2. Les actions citoyennes

Les « actions citoyennes » devront répondre à au moins un des objectifs ci après :

- Lutter contre les discriminations, les incivilités et la violence dans le sport
- Favoriser et accompagner la prise de responsabilité des publics jeunes
- Valoriser les comportements durables et éco-responsables dans le sport
- Promouvoir les valeurs de l'éthique sportive et de la citoyenneté.

OBJECTIFS STRUCTURANTS:

Seront favorisés prioritairement les actions :

- S'inscrivant dans le temps, et privilégiant une pratique sportive régulière au service d'un projet de la structure sportive.
- Qui valorisent toutes formes de partenariat.
- Découlant d'un besoin, d'un diagnostic, d'un constat, d'un enjeu...

RECOMMANDATIONS:

- Faire clairement apparaître le côté concret et réalisable du projet d'action.
- Faire apparaître le rayonnement potentiel de l'action en termes de bénéficiaires envisagés, mais également en termes de partenaires et/ou de collaborateurs mobilisés.
- S'appuyer sur les plans fédéraux « citoyens du sport »
- Identifier au préalable les indicateurs d'évaluation.

MODALITES:

Les actions devront être déposées <u>via e-subvention</u> auprès du service de l'Etat instructeur (DDCS/PP, DRDJSCS), avant la date limite de dépôt des dossiers de la campagne CNDS 2017.

Les porteurs de projet ayant déjà organisé des modules « J'apprends à nager » en 2016, doivent fournir un compte rendu (Cerfa compte rendu et le tableau synthèse joint à cette note)

RESSOURCES:

- LIEN FICHE « J'APPRENDS A NAGER »: http://centre-val-de-loire.drdjscs.gouv.fr/spip.php?rubrique47
- LISTING QUARTIERS (QPV) : https://sig.ville.gouv.fr/
- CARTOGRAPHIE ZRR / QPV: http://carto.observatoire-des-territoires.gouv.fr/#v=map1;l=fr
- PÔLES RESSOURCES NATIONAUX :
 - o SEMC: http://www.semc.sports.gouv.fr/
 - o Sports de nature : http://www.sportsdenature.gouv.fr/
 - o Handicaps: http://www.handicaps.sports.gouv.fr/

CONTACT:

Guillaume Pichard 02 38 42 42 13 Guillaume.pichard@loiret.gouv.fr

CNDS STEPHENDS A NAGER » EVALUATION CNDS D'UNE ACTION « J'APPRENDS A NAGER »

PORTEUR DE PROJET :

MODULE n°					PUBLIC			SEANCES		
Date	Date	Lieu	Temps de	Prix achat	Âge	Nombre	Territoire	Nombre	Durée	Nom et diplôme de l'encadrant
début	fin	Lieu	transport	matériel	Age	Nombre	(QPV, ZRR)	Nombre	Duree	Nom et diplome de l'encadrant

	MODULE n°					PUBLIC			SEANCES		
Date début	Date fin	Lieu	Temps de transport	Prix achat matériel	Âge	Nombre	Territoire (QPV, ZRR)	Nombre	Durée	Nom et diplôme de l'encadrant	

MODULE n°					PUBLIC			SEANCES		
Date début	Date fin	Lieu	Temps de transport	Prix achat matériel	Âge	Nombre	Territoire (QPV, ZRR)	Nombre	Durée	Nom et diplôme de l'encadrant

MODULE n°					PUBLIC			SEANCES		
Date début	Date fin	Lieu	Temps de transport	Prix achat matériel	Âge	Nombre	Territoire (QPV, ZRR)	Nombre	Durée	Nom et diplôme de l'encadrant